

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAux**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**

Délibération n° 2024-01-09

Date de la convocation : 10 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de procurations : 2

Votes : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le quinze février deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, EBOLI Laure, RAYMOND Jonathan.

Procurations :

LESCANNE Etienne procuration à SANTIAGO François
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène

Absents excusés :

MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

MERLE Evelyne

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU
PILAT POUR LA PLANTATION D'UN ÎLOT DE BIODIVERSITÉ**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du suivi et de l'entretien de la forêt communale, le technicien forestier territorial de l'Office National des Forêts propose d'effectuer la plantation d'un îlot de biodiversité associant les élèves de l'école de l'Etang sur une parcelle située au Bois Ternay. Cette plantation constituée de plusieurs espèces aurait un coût d'environ 3 000,00 € subventionnée à hauteur de 1 000,00 € par le Parc Naturel Régional du Pilat dans le cadre du programme « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » et financée à hauteur de 2 000,00 € par l'association ASSE Cœur Vert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition ;
- SOLLICITE l'aide du Parc Naturel Régional du Pilat dans le cadre du programme « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » ;
- AUTORISE le maire à signer les documents afférents.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LA SECRETAIRE DE
SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAux, le 15 février 2024.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240215-2024-01-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024

